Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051010-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/05/10/10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présents : FRITZ Bérangère, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, BERNY Benoît, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick, LE BRIS Philippe, MELIARENNE Hervé.

Absent(e)s : BOUËDEC Jean-Michel, HERY Charlène, LE GAL Annie, PICARDA Styren, VERGNAULT Marie.

Procuration(s) : BOUËDEC Jean-Michel à LE BAIL Erwann, HERY Charlène à MALIGE Sabrina, LE GAL Annie à LE HORS Clément, PICARDA Styren à PRADO Elodie, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, Monsieur Benoît BERNY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/09/2026
Convocation affichée le : 29/09/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le …..……..
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

10- RÉHABILITATION DES MAISONS ROBIN ET FAUCHEUR

Madame la Maire rappelle la délibération du 31 août dernier relative au projet de réhabilitation de deux bâtiments communaux en logements destinés à héberger des personnes accompagnées par l'association des Œuvres de Saint Jean (AOSJ). À cette occasion, le conseil municipal avait adopté une orientation de principe favorable à la poursuite de l'examen de cette opération.

Elle expose que ces deux immeubles, propriétés de la commune, sont situés au cœur du centre-bourg. Il s'agit de la maison Robin, située 2 rue de l'Église, et de la maison Faucheur, située 8 place de la Victoire. Ces bâtiments, intégrés dans un tissu urbain dense, présentent un état de dégradation avancé.

La maison Robin a notamment fait l'objet d'une expertise mettant en évidence un état de délabrement important, y compris dans sa composante structurelle. L'expert souligne la nécessité d'une intervention rapide afin d'éviter une aggravation de la situation et les risques qui pourraient en découler.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051010-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

La réhabilitation de ces deux immeubles et la création de logements figurent parmi les actions inscrites au programme de revitalisation du centre-bourg porté dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD). Cette opération est également intégrée à l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Les études de conception réalisées par le cabinet de maîtrise d'œuvre LBL ont permis de préciser le programme architectural du projet :

- Maison Robin : création de trois logements aux niveaux R+1 et R+2 ainsi que de deux locaux d'activités en rez-de-chaussée ;
- Maison Faucheur : création de deux logements aux niveaux R+1 et R+2.

Ces études ont également permis d'établir une estimation prévisionnelle du coût de l'opération présentée ci-après.

Budget prévisionnel de l'opération :

Dépenses	**€ HT**
Travaux – Avant-Projet Définitif	844 480 €
Sécurisation du bâti	23 000 €
Désamiantage	18 000 €
Maîtrise d'œuvre	89 300 €
Sécurité et Protection de la Santé - Bureau de contrôle	10 350 €
Aléas travaux 10%	88 548 €
Assurance dommages ouvrages 2%	17 710 €
Etudes pré opérationnelles complémentaires 0,8%	7 084 €
TOTAL	**1 098 471 €**

Recettes	**€ HT**
Autofinancement	534 971 €
Fonds Friche	300 000 €
DETR	211 500 €
CD56 LLS Thermique	12 000 €
CD56 Habitat social et inclusif	40 000 €
TOTAL	**1 098 471 €**

Compte tenu de l'intérêt de cette opération en matière de revitalisation du centre-bourg, Madame la Maire proposera de solliciter les partenaires financiers susceptibles d'accompagner le projet.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051010-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

Elle propose notamment de solliciter une aide financière au titre du Fonds vert - Fonds Friches, dispositif destiné à soutenir les opérations de recyclage foncier et de requalification de bâtiments dégradés. Elle propose également de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), une aide de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du dispositif Logement Locatif Social Thermique, ainsi qu'une participation du Conseil départemental du Morbihan au titre de l'habitat social et inclusif.

Le conseil municipal sera invité à :

- approuver le projet de réhabilitation des maisons Robin et Faucheur ;
- approuver le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus ;
- solliciter une subvention au titre du Fonds vert - Fonds Friches au taux le plus élevé possible ;
- solliciter une subvention au titre de la DETR au taux le plus élevé possible ;
- solliciter les aides de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du dispositif Logement Locatif Social Thermique ;
- solliciter une aide du Conseil départemental du Morbihan au titre de l'habitat social et inclusif ;
- solliciter toute autre subvention ou participation financière susceptible d'être mobilisée pour le financement de l'opération ;
- autoriser Madame la Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt et au suivi des demandes de subventions ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 31 août 2026 relative au projet de réhabilitation des maisons Robin et Faucheur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de réhabilitation des maisons Robin et Faucheur

APPROUVE le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention au titre du Fonds vert, fonds Friches, au taux le plus élevé possible ;

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au taux le plus élevé thermique et du dispositif habitat social et inclusif ;

SOLLICITE toute autre subvention ou participation financière susceptible d'être mobilisée pour le financement de l'opération ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051010-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

AUTORISE Madame la Maire, ou son adjoint(e) en cas d'empêchement, à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt et au suivi des demandes de subventions ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Gourin, le 05 octobre 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Benoît BERNY

La Maire,
Bérangère FRITZ.